Campagne de prévention santé radon

dans les territoires de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine (CCPG)
et de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B)

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

agglo BOCAGE BRESSUIRAIS

Respirez-vous du radon ?

dans votre habitat

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Dossier de presse

Sommaire

- Communiqué de presse.....p 3
- Qu'est-ce que le radon ?.....p 4
- Où le trouve-t-on ?.....p 4
- Quels sont les effets du radon sur la santé ?.....p 5
- Comment le radon peut-il pénétrer et s'accumuler dans les bâtiments ?.....p 5
- Comment réduire l'exposition au radon dans les bâtiments.....p 6
- Comment mesurer l'exposition au radon dans un bâtiment ?.....p 6
- Quelles sont les zones du territoire français les plus concernées ?.....p 7
- Quelle est la règlementation en vigueur concernant l'exposition au radon ?...p 8
- La campagne de sensibilisation du public au risque lié au radon dans les Deux-Sèvres – 2017 | 2018.....p 9
- Le programme d'action.....p 9
- Le financement du programme.....p 10
- Les informations pratiques.....p 11

Contact presse :
Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine
Département communication - Marie-Claude SAVOYE
Tél : 05 47 47 31 45 - ars-na-communication@ars.sante.fr

Communiqué de presse

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, incolore, inodore et sans saveur. Il provient de la désintégration de l'uranium et du radium dans la croûte terrestre.

Présent naturellement partout à la surface de la planète, le radon s'échappe surtout des sous-sols granitiques et volcaniques. Il migre du sol jusqu'à l'atmosphère où sa concentration varie notamment en fonction de la géologie et des conditions météorologiques. **Les campagnes de mesures réalisées en France ont montré que le département des Deux-Sèvres est concerné par le risque d'exposition au radon.**

L'ARS Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de commune Parthenay-Gâtine et la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ont lancé une campagne santé radon afin de sensibiliser les habitants de leur territoire au risque lié au radon.

Pourquoi le radon est-il dangereux dans l'habitat ?

A l'air libre, le radon est dilué. Sa concentration est donc faible. **Dans l'espace plus confiné d'un bâtiment,** il peut au contraire s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. Il peut s'infiltrer à travers une dalle poreuse, une fissure, le passage mal colmaté d'une canalisation …, et se retrouver piégé à l'intérieur d'un bâtiment insuffisamment ventilé.

Quels sont les effets du radon sur la santé ?

L'inhalation du radon accroît le risque de développer un cancer du poumon. Il s'agit de **la seconde cause de cancer du poumon** après le tabac. Ce risque augmente avec la concentration et le temps passé dans les locaux.

Inviter les habitants à mesurer la concentration en radon chez eux

Dans le cadre de la campagne de prévention 2017/2018, des kits de mesure gratuits sont disponibles (deux par foyer) dans les locaux des Communautés de Communes. Ils sont à installer soi-même dans des pièces de vie de l'habitation. La mesure de la concentration en radon s'effectue pendant deux mois, sur la période du 15 septembre au 30 avril (saison de chauffe) dans les conditions habituelles d'occupation du logement. Les dosimètres seront ensuite à renvoyer dans une enveloppe préaffranchie au laboratoire pour analyse.

Accompagnement et interprétation des résultats

Les résultats des mesures seront ensuite communiqués avec des conseils adaptés en fonction de la concentration.

Pour les risques faibles et moyens, jusqu'à 1000 Bq/m3, les conseils seront :

- **Aérer les pièces** au moins une fois par jour pendant 10 mn. En cas de présence de ventilation mécanique, s'assurer que les entrées et sorties d'air ne sont pas obturées et veillez à leur entretien.
- **Ventiler les vide-sanitaires et les caves ou les sous-sols** du bâtiment par les soupiraux.
- **Réduire les remontées capillaires** et ou les supprimer pour garantir l'étanchéité à l'eau du sol du bâtiment (ex.: drainage périphérique...).
- **S'assurer de l'étanchéité des voies d'entrée** du radon (murs, planchers, passages de canalisations et de réseaux, fissures, accès aux caves et sous-sols...).

Pour les risques élevés, supérieur à 1000 Bq/m3 :

- **Un diagnostic du bâtiment par un organisme spécialisé** sera proposé.

1. Qu'est-ce que le radon ?

C'est un **gaz radioactif** d'origine naturelle, incolore, inodore et sans saveur, Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre.

Il est présent partout à la surface de la planète, mais provient surtout des sous-sols granitiques et des roches métamorphiques qui en sont issues.

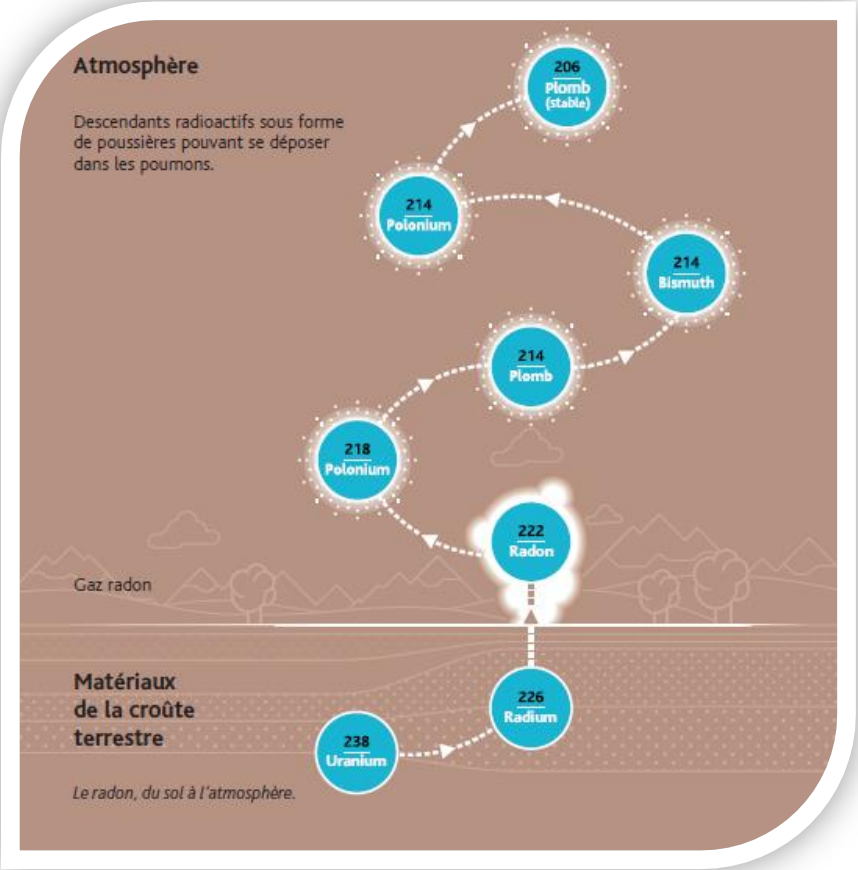

2. Où le trouve-t-on ?

La concentration en radon dans l'air est très variable d'un lieu à un autre.

Dans l'atmosphère terrestre, le radon se dilue rapidement. Sa concentration reste généralement faible.

Dans l'air plus confiné d'un bâtiment, et en particulier dans les logements, il peut, dans certaines conditions, s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.

La concentration en radon dans l'air (ou activité volumique) se mesure en Bq/m^3 (becquerel par mètre cube). Le becquerel est une unité de mesure de la radioactivité qui traduit le nombre de désintégrations qui se produisent par seconde.

3. Quels sont les effets du radon sur la santé ?

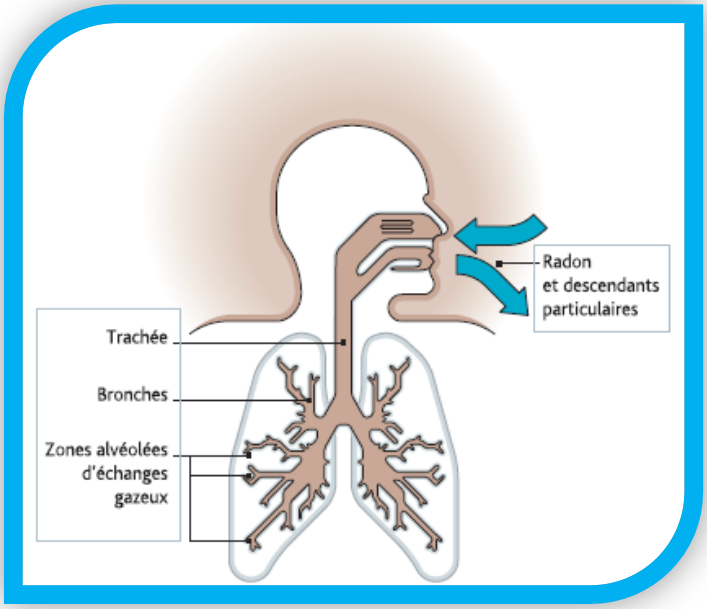

Source IRSN

Le radon est classé par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) **comme cancérigène certain** pour le poumon depuis 1987.

Le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac et devant l'amiante. D'après les évaluations conduites, 1 234 à 2 913 décès par cancer du poumon seraient attribuables chaque année à l'exposition domestique au radon, soit entre 5 % et 12 % des décès par cancer du poumon en France.

Pour un lieu donné, les effets augmentent avec la concentration et le temps passé dans les locaux.

4. Comment le radon peut-il pénétrer et s'accumuler dans les bâtiments ?

Le radon présent dans un bâtiment provient essentiellement du sol et dans une moindre mesure des matériaux de construction.

La concentration du radon dans l'air d'une habitation dépend ainsi des caractéristiques du sol mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. Elle varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Source IRSN

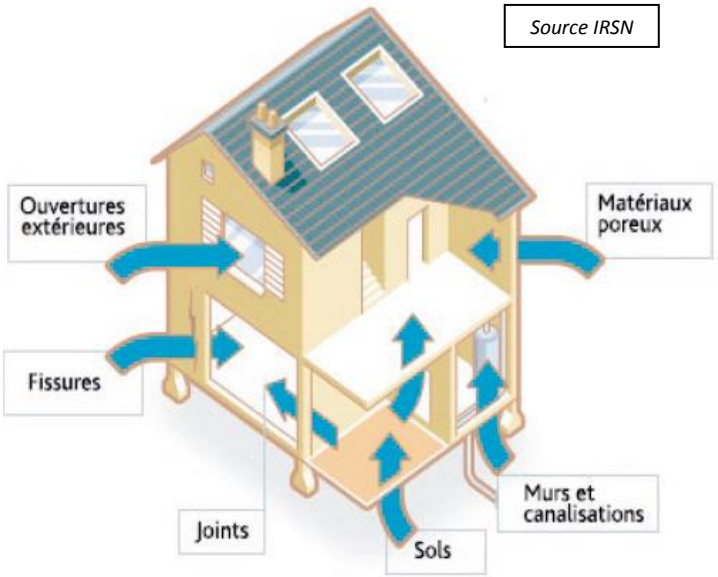

Les parties directement en contact avec le sol (cave, vide sanitaire, planchers du niveau le plus bas, etc.) sont celles à travers lesquelles le radon entre dans le bâtiment avant de gagner les pièces habitées.

L'infiltration du radon est facilitée par la présence de fissures, le passage de canalisation à travers les dalles et les planchers, etc.

5. Comment réduire l'exposition au radon dans les bâtiments ?

Des solutions existent pour réduire significativement la concentration en radon dans les bâtiments. Elles reposent sur deux types d'actions :

- Limiter l'entrée du radon en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment (colmatage des fissures et des passages de canalisations à l'aide de colles silicone ou de ciment, pose d'une membrane sur une couche de gravillons recouverte d'une dalle en béton, etc.).
- Evacuer le radon présent dans le bâtiment en améliorant le renouvellement de l'air intérieur (renforcement de l'aération naturelle ou mise en place d'une ventilation mécanique adaptée).

L'efficacité de ces mesures peut être renforcée par la réalisation de travaux plus importants (par exemple, mise en surpression de l'espace habité ou mise en dépression des parties basses du bâtiment - sous-sol ou vide sanitaire lorsqu'ils existent).

Les solutions les plus efficaces peuvent nécessiter de combiner les deux types d'actions. L'efficacité d'une technique de réduction doit être vérifiée après sa mise œuvre en effectuant de nouvelles mesures de concentration en radon.

6. Comment mesurer l'exposition au radon dans les bâtiments ?

La concentration en radon dans un bâtiment peut être déterminée aisément par des mesures à l'aide de détecteurs (dosimètres radon) que l'on peut placer soi-même.

Pour que les résultats obtenus soient représentatifs des concentrations moyennes auxquelles les occupants sont exposées, les mesures doivent être effectuées dans les pièces les plus régulièrement occupées (pendant la journée mais également la nuit), sur une durée de plusieurs semaines et de préférence pendant une période de chauffage (saison d'hiver).

7. Quelles sont les zones du territoire français les plus concernés ?

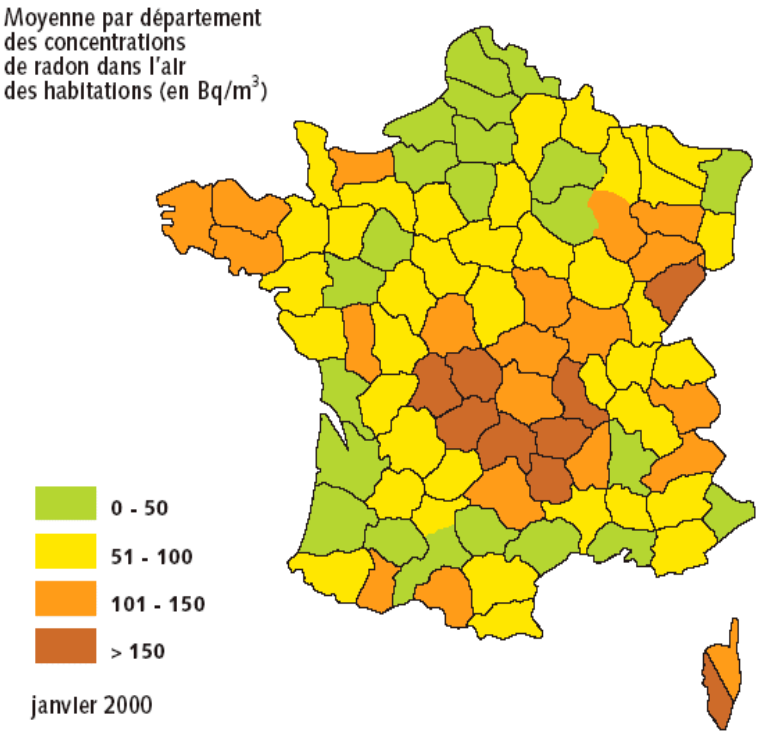

Les zones les plus concernées correspondent aux formations géologiques les plus riches en uranium. Elles sont principalement localisées dans les régions granitiques et volcaniques.

La campagne de mesures organisée par l'Institut de Recherche et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et le Ministère de la Santé entre 1982 et 2003 a conduit à classer les Deux-Sèvres parmi les 31 départements les plus concernés.

8. Quelle est la réglementation en question en vigueur concernant l'exposition au radon ?

Pour les établissements recevant du public (ERP)

Depuis 2004 les propriétaires de lieux ouverts au public (établissements d'enseignement, établissements sanitaires et sociaux, établissements thermaux et établissements pénitentiaires) doivent, dans les 31 départements les plus concernés, faire procéder à des mesures d'activité volumique de radon par des organismes agréés et conformément aux normes en vigueur. Le cas échéant, si le seuil fixé à 400 Bq/m^3 par la réglementation est dépassé, des actions pour réduire l'exposition doivent être mises en œuvre.

● Pour les bâtiments d'habitation

En France, il n'existe actuellement pas de limite réglementaire applicable aux habitations. Sur la base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, la Commission Européenne a retenu la

valeur de 300 Bq/m^3 en moyenne annuelle comme valeur de référence en dessous de laquelle il convient de se situer.

Lorsque les résultats de mesure dépassent 300 Bq/m^3, il est ainsi utile de réduire les concentrations en radon.

Le risque étant d'autant plus faible que la concentration est basse, il est, de manière générale, pertinent de rechercher à réduire les concentrations en radon aussi bas que possible quel que soit le niveau mesuré. C'est en particulier vrai pour les pièces dans lesquelles on séjourne le plus.

9. Campagne de sensibilisation du public au risque lié au radon dans les Deux-Sèvres – 2017 | 2018

LE CONTEXTE

Selon les données nationales, on compterait chaque année en France, environ 2 000 décès par cancer du poumon dus au radon résidentiel, soit environ 10 % des cancers du poumon recensés.

La prévention du risque radon constitue un fort enjeu de santé publique dans les territoires concernés.

La cartographie du potentiel radon des formations géologiques établie par l'IRSN classe de nombreuses communes des Deux-Sèvres en catégorie 3, à potentiel élevé.

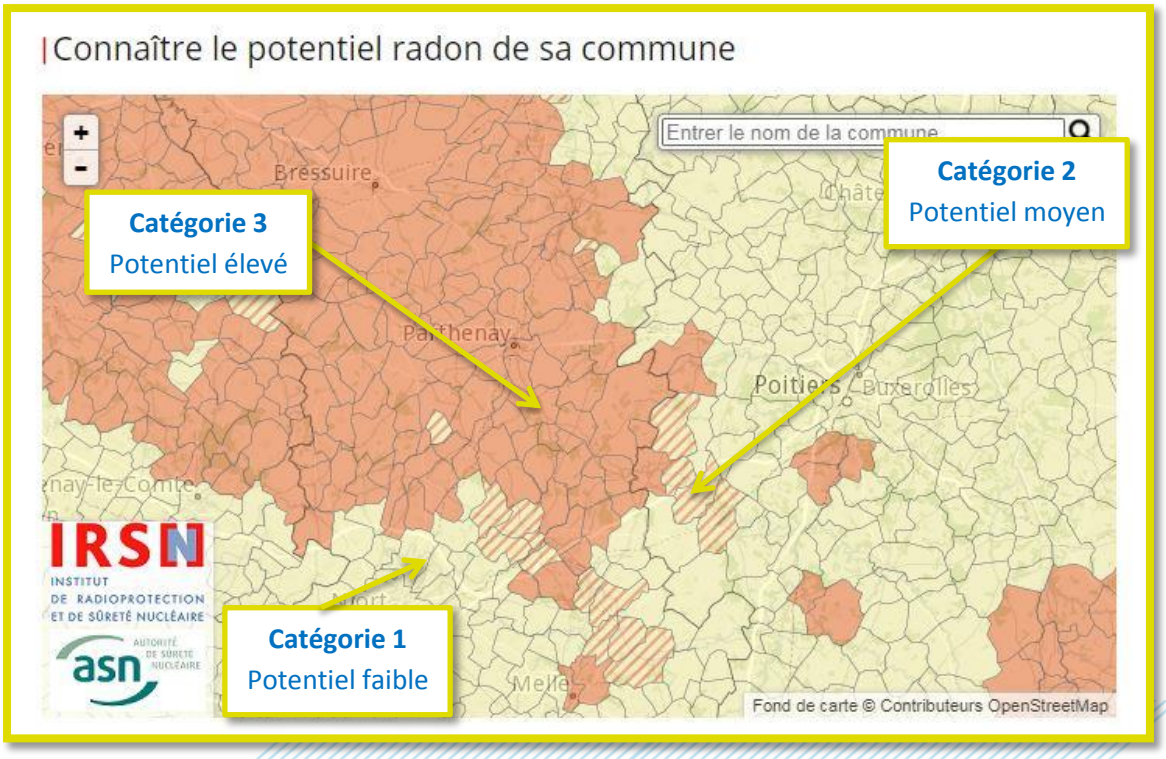

Le baromètre santé environnement réalisé en 2015 sur les 3 ex-régions, fait le constat d'une méconnaissance du radon : 65% des habitants de la région Nouvelle-Aquitaine n'en ont pas entendu parler, mais ils sont 42% dans l'ancienne région du Limousin, où se situent les territoires les plus exposés.

Seule 1 personne sur 4 sait si sa commune est concernée ou pas par ce risque et une personne sur 2 en ex Limousin. Ces chiffres montrent qu'en Limousin, les campagnes de sensibilisation développées depuis plusieurs années ont une action positive.

La Directive Européenne Euratom (2013) demande que « les Etats membres veillent à ce que, aux niveaux local et national, des informations soient mises à disposition sur l'exposition au radon à l'intérieur des bâtiments et les risques sanitaires qui y sont associés, ainsi que sur l'importance de la mesure de l'exposition au radon et les moyens techniques permettant d'abaisser les concentrations de radon existantes ».

Le 3ème Plan National Santé-Environnement - PNSE 3 (action 5) établit de promouvoir et accompagner des actions territoriales de gestion intégrée du risque lié au radon dans l'habitat.

Le Plan Régional Santé-Environnement Nouvelle-Aquitaine 2017-2021 (PRSE3) a retenu, en déclinaison du plan national, l'action 3.1 : Accompagner la prise en compte du risque radon dans une approche globale et intégrée d'amélioration de l'habitat.

C'est dans ce contexte, que la Délégation départementale des Deux-Sèvres de l'Agence Régionale de Santé a souhaité lancer, cette année, une action spécifique sur la gestion du risque lié au radon dans les bâtiments à usage d'habitation. Cette action sera conduite sur certaines communes de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) et de la communauté de communes de Parthenay-Gâtine (CCPG).

10. Le programme d'action

Cette opération a pour principaux objectifs :

- **Sensibiliser le public au risque lié au radon, insuffisamment connu dans notre département**
- **Mieux appréhender, localement, l'exposition des populations au radon**
- **Proposer aux habitants les plus exposés, des actions adaptées aux situations rencontrées à leur domicile**

Le projet s'articule autour des actions suivantes :

1 - Une réunion d'information et de sensibilisation du public au risque lié au radon sera organisée, au début du mois de décembre, au sein de chacune des collectivités partenaires.

2 - Une campagne de mesures sera ensuite mise en œuvre, au domicile des habitants volontaires, à qui il sera remis, gratuitement, des dosimètres permettant d'effectuer les mesures de radon. 300 dosimètres seront ainsi distribués dans le courant de mois de janvier 2018. A charge pour chaque particulier de suivre la procédure de pose et de dépose des dosimètres à leur domicile. A l'issue des deux mois de mesure, chaque particulier devra retourner le dosimètre à l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Délégation départementale des Deux-Sèvres, qui le transmettra au laboratoire Pe@rl pour analyse.

3 - La réception, l'interprétation et la restitution des résultats de mesures pourront avoir lieu dans le courant du mois d'avril 2018. Les résultats seront communiqués individuellement aux habitants. Des conseils adaptés seront fournis suivant les concentrations en radon observées.

4 - Enfin, il sera mis en place **un accompagnement des particuliers chez lesquels les résultats montrent des valeurs élevées** (conseils de bonnes pratiques, diagnostic du logement, proposition d'actions visant à réduire l'exposition, etc.).

11. Le financement du programme

La sensibilisation du public, la campagne de mesures et les actions d'accompagnement qui en résulteront seront entièrement financées par l'ARS Nouvelle-Aquitaine (Fonds d'Intervention Régional). La Direction Générale de la Santé (Ministère des Solidarités et de la Santé) a également apporté son concours par l'achat des dosimètres auprès de la société Pe@rl.

12. Informations pratiques

Période de mesures :

La mesure s'effectue sur une période de 2 mois, au plus tard jusqu'au 30 avril 2018 dans les conditions habituelles d'occupation de logement.

Lieu de mesures :

Privilégier la pose du dosimètre dans les pièces de vie les plus fréquentées (chambre, salon) situées au rez-de-chaussée.

Le matériel de mesures :

Les kits de mesures, fournis par la société Pe@rl de Limoges, comprennent :

- Un dosimètre
- Une notice d'utilisation à respecter scrupuleusement pour garantir la fiabilité de la mesure
- Un questionnaire habitat à retourner avec le dosimètre
- Un sachet étanche pour le reconditionnement du dosimètre
- Une enveloppe affranchie pour le retour à l'ARS – Délégation départementale des Deux-Sèvres

Les communes concernées :

Communauté de communes du Bocage Bressuirais | CA2B	Communauté de communes Parthenay-Gâtine | CCPG
Boismé **Bressuire** **Chiché** **Courlay** **Faye l'Abbesse**	**Chatillon sur Thouet** **Chantecorps** **Saint-Germier** **Saurais** **Parthenay**

Pour en savoir plus :

Ministère des Solidarités et de la Santé

www.sante.gouv.fr/radon-sommaire.html

Autorité de sûreté nucléaire (A.S.N.)

www.asn.fr

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (I.R.S.N.)

www.irsn.fr

Le Centre scientifique et technique du bâtiment

www.cstb.fr

Prévention maison (Santé Publique France et Ministère chargé de la santé)

www.prevention-maison.fr